

**61510 - Coopération transfrontalière,
européenne et internationale**

**Proposition d'attribution de subvention à
l'Association Parlementaire Européenne (APE)
pour l'organisation des "Journées de
la Bulgarie et de l'Autriche" en 2018**

Rapport n° CP/2018/258

Service gestionnaire :

L630 - Service développement, Europe et transfrontalier

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à l'Association Parlementaire Européenne (APE) pour l'organisation des « Journées de la Bulgarie et de l'Autriche », projets correspondant à deux priorités départementales affirmées : le renforcement du statut européen de Strasbourg et la promotion de la citoyenneté européenne.

1. L'APE

L'APE est une association créée en 1983, à Strasbourg, par des membres du Parlement Européen dans le but de tisser des liens entre tous les députés de l'Union Européenne (UE). L'APE est un partenaire privilégié pour la diffusion des idées européennes et un relais entre les membres des institutions européennes et les citoyens. L'association organise de nombreuses manifestations et conférences sur l'Europe à destination du grand public.

Chaque année, depuis la présidence polonaise du Conseil de l'Union Européenne en 2011, l'APE organise des journées (expositions, conférences, événements culturels, etc.) sur les pays qui exercent la présidence tournante de l'Union Européenne, en collaboration avec les services diplomatiques des pays concernés.

2. Les "Journées de la Bulgarie et de l'Autriche"

En 2018, ce sont la Bulgarie et l'Autriche qui assurent successivement la présidence de l'UE. Les "Journées de la Bulgarie" ont eu lieu du 16 au 19 avril 2018 et les "Journées de l'Autriche" auront lieu du 22 au 26 octobre 2018.

Le budget prévisionnel global de ces deux manifestations s'élève à 30 700 €. L'APE a sollicité une aide financière du Département de 1 000 €.

Les autres financements publics sollicités concernent :

- la Région : 2 500 €,
- la Ville de Strasbourg : 2 500 €.

La Commission Attractivité, Développement des territoires et Relations institutionnelles réunie le 17 septembre 2018 s'est prononcée en faveur d'un soutien à hauteur de 1 000 €.

L'intervention du Département entre dans le cadre de l'action extérieure des collectivités territoriales au sens de l'article L.1115-1 du Code général des collectivités territoriales.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
17598	65-6574-041	11 750,00 €	4 256,00 €	1 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € à l'Association Parlementaire Européenne (APE) pour l'organisation des journées de la Bulgarie et de l'Autriche en 2018.

Cette subvention sera versée en une fois sur présentation du budget final détaillé du projet, au prorata de la réalisation effective des dépenses.

Strasbourg, le 21/09/18

Le Président,



Frédéric BIERRY